

Pas de couvre-feu pour Suez et Veolia

Dossier de la rédaction de H2o
November 2020

Pas de couvre-feu pour les deux sœurs z'ennemies et encore moins la nonchalance du confinement. Octobre et début novembre ont été chahutés. En résumé, le feuilleton peut être appréhendé de la manière suivante :

Dimanche 4 octobre

Suez fait part de l'écoulement des discussions avec Veolia

Lundi 5 octobre

Veolia acquiert auprès d'Engie 29,9 % du capital de Suez et confirme son intention d'en acquiescer le contrat

Le Conseil d'administration d'Engie accepte l'offre de Veolia pour le rachat de sa participation dans Suez

Mardi 6 octobre

Laconique : par un communiqué non titré (c'est dire l'empressement et l'énervement), Suez prend acte de la reprise par Veolia de 29,9 % de son capital, d'une manière hostile et dans des conditions inédites et irrégulières. Le groupe confirme qu'il mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour préserver les intérêts de ses salariés, de ses clients et toutes ses parties prenantes, notamment pour assurer un traitement égalitaire et juste de tous ses actionnaires, et éviter une prise de contrôle rampante ou un contrôle de fait. Communiqué

Lundi 9 octobre

Le Tribunal judiciaire de Paris ordonne la suspension de l'opération

Veolia fait appel de la décision du juge des référés du Tribunal judiciaire de Paris

Mardi 3 novembre

Veolia renforce son intention concernant le déploiement de son projet d'offre publique d'acquisition

À

Pour bien appréhender les enjeux et stratégies de l'œuvre, H2O conseille la lecture de la chronique de Marc Laimé : À l'heure de la fusion Veolia-Suez, le rôle d'un GAFAM français plus, toujours du même auteur : À Veolia-Suez : genèse d'une affaire d'État

